Délibération papier

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME

*A établir en **double exemplaire***

Arrondissement : CLERMONT-FERRAND

Bordereau de dépôt de documents budgétaires valant accusé de réception

Nom de la collectivité : **Commune de CLERMONT-FERRAND** **Date d'envoi :** 29 Juin 2017

Les documents doivent être transmis en 1 seul exemplaire.

Nature des documents :	**Principal** (00)	Eau (01)	Assainissement (02)	Espace Georges Conchon (06)	Centre d'Expos et de Congrès (Ville) (07)	Coopérative de Mai (08)	Parking Fontgièvre Besset (10)	Centre d'Expos et de Congrès (11)	Autres activités assujettis à TVA (13)
compte administratif intégrant les signatures doit obligatoirement être accompagné des documents * ci-dessous :	X	X	X	X	X	X	X	X	X
* délibération d'approbation du compte administratif	X	X	X	X	X	X	X	X	X
* compte de gestion (uniquement pages 22,23 et signatures)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
*délibération d'approbation du compte de gestion	X	X	X	X	X	X	X	X	X
* note de présentation du compte administratif (communes et EPCI ayant au moins une communes de 3500 hab et plus)									
état des **restes à réaliser**	X	X	X	X	X	X		X	X
délibération d'**affectation des résultats**	X	X	X	X	X	X	X	X	X
budget primitif intégrant les signatures (1)									
délibération d'approbation du budget primitif									
note de présentation du budget primitif (obligatoire pour les communes et EPCI ayant au moins une commune de 3500 hab et plus)									
budget supplémentaire intégrant les signatures	X	X	X	X	X	X		X	X
délibération d'approbation du budget supplémentaire	X	X	X	X	X	X		X	X
décision modificative n°1 intégrant les signatures									
délibération d'approbation de la décision modificative									

(1) Si le budget principal est voté avec reprise des résultats et avant le compte administratif, il doit obligatoirement être accompagné :

- d'une fiche de calcul des résultats prévisionnels certifiée du comptable
- du compte de gestion ou de la balance des comptes arrêtée au 31/12 de l'année passée
- de l'état des restes à réaliser arrêté au 31/12 de l'année passée

cachet de la collectivité et signature du maire ou du président

CLERMONT-FERRAND

cachet et date de réception de la préfecture / sous-préfecture

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
29 JUIN 2017
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

pour tout renseignement, s'adresser à :
personne à contacter : SAUVADET Florence
tel et mail : 04 73 42 69 88 - fsauvadet@ville-clermont-ferrand.fr

2

VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Pierre MIQUEL à Sylviane TARDIEU, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Daniel WACKENIER, ancien élu municipal et en hommage aux victimes des évènements dramatiques survenus au Portugal.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, le débat et le vote du Compte Administratif (question n°2).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°2.
Madame Marianne MAXIMI arrive pendant la présentation du diaporama relatif à la question 2.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question 7 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Madame Marianne MAXIMI.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance pendant le débat de la question 10 et donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD.
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question 11 et donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES.
Madame Françoise NOUHEN sort pour l'examen et le vote de la question 14 en tant que Présidente de Logidôme.
Monsieur le Maire suspend la séance à 00h00 pendant le débat de la question 14. M. le Maire reprend la séance à 00h05 après avoir vérifié que le quorum est atteint.

Rapport N° 2

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Rapporteur : Madame Françoise NOUHEN

Le compte administratif est le document qui permet d'apprécier la situation comptable de la collectivité au 31 décembre de l'exercice précédent. Il fait apparaître l'ensemble des crédits qui ont été ouverts par les différentes étapes budgétaires 2016 : le budget primitif, la décision modificative n°1, le budget supplémentaire et les décisions modificatives n° 3 et 4, et retrace l'exécution des dépenses et des recettes entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016. Le montant des crédits votés est indiqué dans le tableau n° 1, ils sont les suivants :

- 293,63 M€ en recettes (309,65 M€ en 2015),
- 291,71 M€ en dépenses (300,93 M€ en 2015),
- - 1,91 M€ correspondant au résultat constaté à la clôture de l'exercice 2015, ce résultat ayant été repris dans le budget supplémentaire 2016.

Les tableaux n° 2 à 8 détaillent l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Ville durant l'année 2016 en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le tableau n° 9 fait apparaître les restes à réaliser de l'année 2016 et reportés sur l'exercice 2017 et détermine le résultat de clôture de l'année.

Le compte administratif est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Les mouvements budgétaires qui donnent lieu à décaissements ou encaissements sont des mouvements réels alors que ceux qui correspondent à des écritures comptables tels que les dotations aux amortissements ou les mouvements liés aux entrées et sorties de patrimoine sont les mouvements d'ordre.

L'ensemble de ces mouvements constitue l'intégralité des flux budgétaires de l'année.

Le compte administratif de la collectivité comporte plusieurs budgets :

- le budget principal (codé 00), qui retrace la majorité des activités de la commune,

ainsi que huit budgets annexes (codés de 01 à 13), comportant chacun les opérations relatives à des activités spécifiques à caractère économique, en général assujetties à la T.V.A., conformément à la réglementation en vigueur :

- le budget annexe Eau (01),
- le budget annexe Assainissement (02),
- le budget annexe Espace Georges Conchon (06),
- le budget annexe Centre d'Expositions Ville (07) pour la partie non mise en affermage,
- le budget annexe Coopérative de Mai (08),
- le budget annexe Parking Fontgièvre / Besset (10),
- le budget annexe Parking Centre d'Expositions et des Congrès (11) pour la partie mise en affermage,
- le budget annexe Autres opérations assujetties à la TVA (13)

Compte tenu du transfert de la compétence « parking » à la Communauté Urbaine Clermont Auvergne Métropole au 1er janvier 2017, il vous est proposé de clôturer le budget annexe correspondant (BA 10), à la date du 31 décembre 2016 et de réintégrer le résultat de clôture dégagé au budget principal dans la délibération d'affectation du résultat.

Tableau n° 1 – CREDITS BUDGETAIRES VOTES EN 2016 – TOUS BUDGETS

MOUVEMENTS REELS	BUDGET PRIMITIF	DECISION MODIFICATIVE N° 1	DECISION MODIFICATIVE N° 2 (BS)	DECISION MODIFICATIVE N° 3	DECISION MODIFICATIVE N° 4	TOTAUX BUDGET PRIMITIF ET DECISIONS MODIFICATIVES
REPRISE DU RESULTAT 2015			-1 913 500,15			-1 913 500,15
RECETTES						
- Section d'investissement	45 449 640,00	-492 089,00	17 761 465,63	-3 445 098,00	-1 563 022,00	57 710 896,63
- Section de fonctionnement	234 585 360,00	4 139 126,00	-35 337,00	69 070,00	-2 841 345,00	235 916 874,00
TOTAUX	280 035 000,00	3 647 037,00	17 726 128,63	-3 376 028,00	-4 404 367,00	293 627 770,63
DEPENSES						
- Section d'investissement	74 392 280,00	1 370 118,00	13 109 632,44	-3 623 111,00	0,00	85 248 919,44
- Section de fonctionnement	205 642 720,00	2 276 919,00	2 702 996,04	247 083,00	-4 404 367,00	206 465 351,04
TOTAUX	280 035 000,00	3 647 037,00	15 812 628,48	-3 376 028,00	-4 404 367,00	291 714 270,48
SOLDE RECETTES - DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

2/3

L'EXECUTION DU BUDGET 2016

Le tableau n° 2.1 retrace l'exécution globale tous budgets confondus et le tableau n°2.2 l'exécution du budget principal et de chacun des budgets annexes. Il permet ainsi d'obtenir une vision intégrale de l'exécution budgétaire.

Les titres de recettes de l'exercice 2016 toutes sections confondues ont été émis pour un montant de 262 887 686,74 € sur un montant voté de 293 627 770,63 € ; ainsi, le taux de réalisation est de 89,5 %. A titre de comparaison, les recettes encaissées s'élevaient à 275 665 212,13 € avec un taux de réalisation de 89 % en 2015.

Les mandatements de dépenses de l'exercice 2016 toutes sections confondues ont été réalisés pour un montant de 262 169 488,78 € sur un montant voté de 291 714 270,48 € ; ainsi, le taux de réalisation est de 89,9 %. A titre de comparaison, les dépenses réalisées s'élevaient à 268 852 538,37 € avec un taux de réalisation de 89,3 % en 2015.

La différence entre les recettes et les dépenses réalisées, tous budgets et toutes sections confondus, permet d'obtenir le résultat de l'exercice 2016 qui s'élève à 718 197,96 €.

Après intégration du résultat de clôture de l'exercice précédent au résultat de l'exercice, on obtient le résultat brut de clôture qui est de – 1 195 302,19 €. A titre de comparaison, il était de – 1 913 500,15 € pour l'exercice 2015.

Pour le budget principal uniquement, on note une différence entre les recettes et les dépenses de 2 290 815,07€ en 2016, alors qu'il était de 7 644 827,11€ en 2015.

Tableau n° 2.1 – EXECUTION GLOBALE DU BUDGET 2016 – TOUS BUDGETS

MOUVEMENTS REELS	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX DE REALISATION (en %)	RAPPEL des TAUX DE REALISATION 2015
REPRISE DU RESULTAT 2015	- 1 913 500,15	- 1 913 500,15		
RECETTES				
- Section d'investissement	57 710 896,63	26 661 976,20	46,2	54,6
- Section de fonctionnement	235 916 874,00	236 225 710,54	100,1	100,9
TOTAUX	293 627 770,63	262 887 686,74	89,5	89,0
DEPENSES				
- Section d'investissement	85 248 919,44	65 907 854,08	77,3	75,6
- Section de fonctionnement	206 465 351,04	196 261 634,70	95,1	95,3
TOTAUX	291 714 270,48	262 169 488,78	89,9	89,3
RESULTAT DE CLOTURE 2015	0,00	- 1 195 302,19		

Tableau n° 2.2 – EXECUTION DETAILLEE DU BUDGET 2016 PAR BUDGET

MOUVEMENTS REELS	BUDGET PRINCIPAL (00)	BUDGET ANNEXE EAU (01)	BUDGET ANNEXE ASSAINIS--SEMENT (02)	BUDGET ANNEXE ESPACE GEORGES CONCHON (06)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE (07)	TOTAUX
REPRISE DU RESULTAT 2015	152 333,72	- 2 092 909,61	- 212 275,11	5 182,05	40 355,30	
RECETTES						
- Section d'investissement	20 639 788,25	6 017 180,35	0,00	0,00	0,00	
- Section de fonctionnement	205 357 344,34	14 206 953,11	13 802 890,72	37 544,72	53 403,05	
TOTAUX	225 997 132,59	20 224 133,46	13 802 890,72	37 544,72	53 403,05	
DEPENSES						
- Section d'investissement	49 143 444,88	8 629 716,33	6 707 922,45	29 326,51	36 822,95	
- Section de fonctionnement	174 562 872,64	9 905 287,49	10 197 965,48	16 950,72	53 403,05	
TOTAUX	223 706 317,52	18 535 003,82	16 905 887,93	46 277,23	90 226,00	
RESULTAT DE CLOTURE 2016	2 443 148,79	- 403 779,97	- 3 315 272,32	- 3 550,46	3 532,35	

	BUDGET ANNEXE COOPERATIVE DE MAI (08)	BUDGET ANNEXE PARKING FONTGIEVE (10)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS (11)	BUDGET ANNEXE AUTRES OPERATIONS (13)		TOTAUX
REPRISE DU RESULTAT 2015	- 29 040,00	7 743,00	- 55 929,65	271 040,15		- 1 913 500,15
RECETTES						
- Section d'investissement	0,00	0,00	0,00	5 007,60		26 661 976,20
- Section de fonctionnement	1 110 392,52	143 917,10	949 296,98	563 968,00		236 225 710,54
TOTAUX	1 110 392,52	143 917,10	949 296,98	568 975,60		262 887 686,74
DEPENSES						
- Section d'investissement	463 067,96	0,00	747 601,79	149 951,21		65 907 854,08
- Section de fonctionnement	612 022,09	92 880,91	277 013,36	543 238,96		196 261 634,70
TOTAUX	1 075 090,05	92 880,91	1 024 615,15	693 190,17		262 169 488,78
RESULTAT DE CLOTURE 2016	6 262,47	58 779,19	- 131 247,82	146 825,58		- 1 195 302,19

215

Avant de passer en revue les caractéristiques de ce compte administratif sur l'ensemble des chapitres budgétaires, il est intéressant d'en relever les points les plus saillants. L'exercice 2016 reflète en effet parfaitement le contenu de la stratégie financière de l'exécutif municipal, telle qu'elle a été déclinée depuis le début du mandat en 2014, et telle qu'elle a été exposée à l'occasion du vote des différents budgets primitifs.

L'axe stratégique de ce budget 2016 a été la sobriété de la gestion municipale, dans un contexte rendu très tendu par une troisième année consécutive de baisse des concours de l'Etat. Cette sobriété est la condition même de la réalisation de l'engagement pris par l'exécutif de travailler à l'amélioration de la qualité des services publics, via le pacte passé avec les clermontois, et au développement de notre territoire grâce à la mise en œuvre de notre programmation pluriannuelle des investissements.

Cette sobriété a été incarnée en 2016 par trois faits marquants, qui ressortent nettement de la lecture de ce compte administratif.

* Tout d'abord, la maîtrise des charges de fonctionnement, et en particulier de la masse salariale qui représente 62 % de ces dernières. Tout en poursuivant le développement des services publics sur les priorités municipales (enfance, petite enfance, sécurité), sans toucher aux subventions versées au secteur associatif ni à notre CCAS, ces dépenses ont été contenues au global avec une légère baisse de - 0,3 %. C'est le fruit d'efforts continus de gestion portés sur l'ensemble des secteurs des politiques municipales, d'ailleurs reconnus par la Chambre Régionale des Comptes et même la Cour des Comptes dans son rapport national annuel, portés par les élus, l'encadrement et les agents de la municipalité.

* Ensuite il a fallu sécuriser un poste de dépense non maîtrisé : les charges financières liées à notre encours de dette structurée. Ce dernier mettait la collectivité à la merci de variations de change sur lesquelles elle n'avait aucune maîtrise. Le compte administratif montre qu'à travers une renégociation indispensable, l'encours de dette a certes progressé, mais avec en contrepartie une réelle maîtrise des frais financiers et le versement d'une première annuité du fonds de soutien mis en place par l'Etat, pour un montant de 1,138 M€ en 2016 (et un total de près de 17 M€ sur 15 ans).

* Enfin le compte administratif retrace les effets de l'augmentation de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières (bâti et non bâti), sans modification de la politique d'exonération et d'abattement plus généreuse que les strictes obligations légales. Ce recours au levier fiscal, qui est la condition de réalisation des projets de la municipalité, a été assorti d'un pacte avec les clermontois qui sera mis en œuvre à partir de 2017, et d'un engagement de ne plus modifier les taux pour les quatre années suivantes.

La conséquence de cette sobriété est claire : elle permet à la collectivité d'améliorer sa situation financière. Avec un ratio d'épargne brute ramené à 14,2 % des dépenses de fonctionnement, et une capacité de désendettement de 6 ans, la Ville de Clermont-Ferrand se situe dans la catégorie des villes administrées avec maîtrise, et disposant de marges de manœuvre réelles pour mettre en œuvre ses engagements à l'avenir, et ce malgré un contexte national probablement encore très contraint pour les finances locales.

Ces engagements ont été présentés au Budget Primitif 2017, et seront rappelés à l'occasion de chacune des prochaines étapes budgétaires.

Ils se déclinent dans la promesse d'une Ville

- d'une part plus harmonieuse, avec la mise en œuvre de l'ensemble des engagements du projet éducatif de la Ville (PEV), des Etats Généraux de la Culture, des Assises de la mobilité, de la stratégie territoriale de tranquillité publique, etc, et de tout un

ensemble de projets centrés sur l'amélioration de la qualité de vie au quotidien des clermontois. 2/7

- d'autre part plus attractive, par le portage de projets structurants, tels que la préparation de la candidature au titre de Capitale Européenne de la Culture avec la première programmation des « Effervescences » ou encore l'organisation de la première Conférence du Réseau International des Villes Michelin. Ces actions permettront à notre ville de prendre pleinement sa place comme chef de file de la future Métropole.

Ces engagements sont enfin matérialisés par la mise en œuvre d'un PPI dont la montée en puissance est progressive, avec en particulier dès 2017 les premiers impacts financiers des projets de construction d'un lieu identitaire pour la Scène Nationale, des acquisitions foncières sur le site de l'Hôtel Dieu, et en 2018 le début des travaux sur le projet de requalification du stade Philippe Marcombes.

Le reste du document présenté lors du Conseil reprend point par point l'ensemble des éléments de gestion 2016 de la collectivité.

I – LE FONCTIONNEMENT

L'exécution des crédits de la section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes, pour le budget principal et les budgets annexes est retracée dans le tableau n° 3.

Les dépenses ont été mandatées à hauteur de 196,262 M€ ; elles étaient de 199,850 M€ pour 2015. Compte tenu du montant voté de 206,465 M€, le taux de réalisation est de 95,1 %. Pour mémoire, en 2015, le taux de réalisation était de 95,3 %.

Les titres de recettes ont été émis pour 236,226 M€ ; ils étaient de 232,225 M€ en 2015. Compte tenu du montant voté de 235,917 M€, le taux de réalisation est de 100,1 %. Pour mémoire, en 2015, le un taux de réalisation était de 100,9 %.

Le budget principal montre pour sa part des dépenses à hauteur de 174,563 M€ ce qui représente un taux de réalisation de 95,7 %, et des recettes pour 205,357 M€, avec un taux de réalisation de 101,4%, ce qui est sensiblement similaire à la moyenne de l'ensemble des budgets.

Tableau n° 3 – EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

MOUVEMENTS REELS	BUDGET PRINCIPAL (00)	BUDGET ANNEXE EAU (01)	BUDGET ANNEXE ASSAINIS--SEMENT (02)	BUDGET ANNEXE ESPACE GEORGES CONCHON (06)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE (07)	TOTAUX
DEPENSES						
- Prévisions	182 478 525,04	11 062 144,00	11 050 872,00	28 050,00	57 330,00	
- Réalisations	174 562 872,64	9 905 287,49	10 197 965,48	16 950,72	53 403,05	
- Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Taux de réalisation (R/P)	95,7 %	89,5 %	92,3 %	60,4 %	93,2 %	
RECETTES						
- Prévisions	202 494 579,00	15 137 513,00	15 253 002,00	51 750,00	57 330,00	
- Réalisations	205 357 344,34	14 206 953,11	13 802 890,72	37 544,72	53 403,05	
- Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Taux de réalisation (R/P)	101,4 %	93,9 %	90,5 %	72,6 %	93,2 %	

	BUDGET ANNEXE COOPERATIVE DE MAI (08)	BUDGET ANNEXE PARKING FONTGIEVE (10)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS (11)	BUDGET ANNEXE AUTRES OPERATIONS (13)		TOTAUX
DEPENSES						
- Prévisions	635 790,00	99 000,00	414 400,00	639 240,00		206 465 351,04
- Réalisations	612 022,09	92 880,91	277 013,36	543 238,96		196 261 634,70
- Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
- Taux de réalisation (R/P)	96,3 %	93,8 %	66,8 %	85,0 %		95,1 %
RECETTES						
- Prévisions	1 092 460,00	104 000,00	1 077 400,00	648 840,00		235 916 874,00
- Réalisations	1 110 392,52	143 917,10	949 296,98	563 968,00		236 225 710,54
- Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
- Taux de réalisation (R/P)	101,6 %	138,4 %	88,1 %	86,9 %		100,1 %

2/10

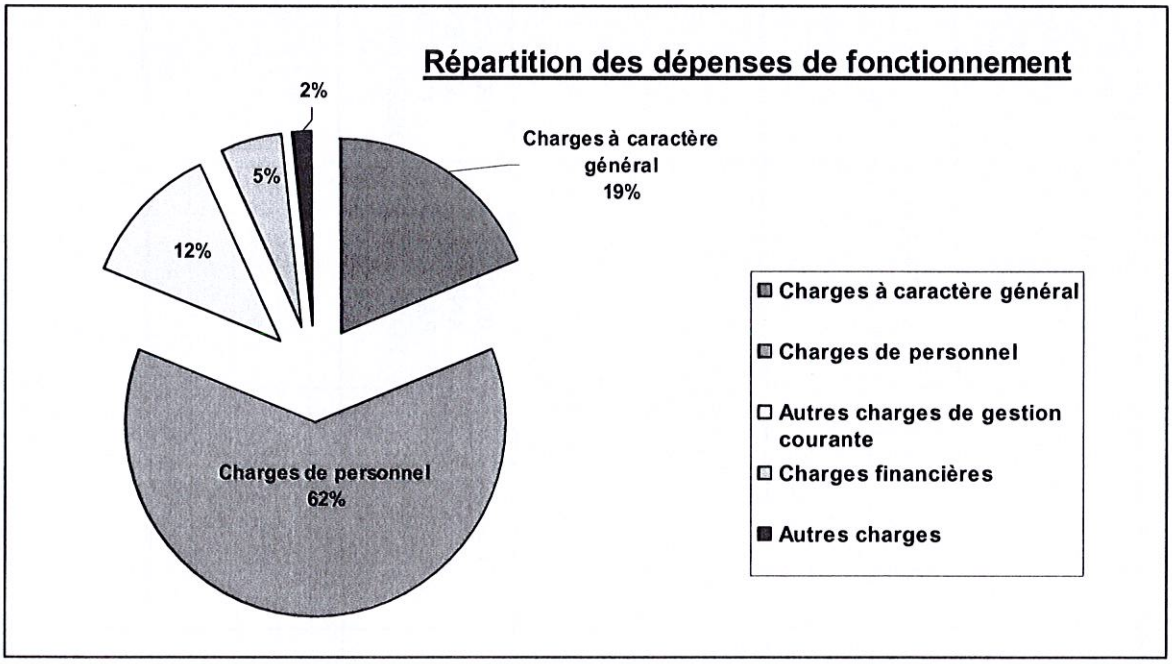
1) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont détaillées dans le tableau n°4, selon leur nature avec l'indication des montants votés et exécutés, ainsi que le taux de réalisation de l'exercice 2016. Cette information est complétée par la part en pourcentage que représente chaque agrégat de dépenses, par rapport au total.

Dans leur globalité, les dépenses de fonctionnement ont été exécutées pour 193,969 M€ soit un taux de réalisation de 95,1 %. Les dépenses de personnel représentent 58,4 % des dépenses tous budgets confondus.

LE BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 174,563 M€ contre 175,106 M€ en 2015, soit une évolution de -0,3 % qui traduit la politique de sobriété de l'administration municipale.
Le graphique ci-dessous représente la répartition par catégories de dépenses du budget principal dans le compte administratif de la ville pour l'année 2016. Les dépenses de personnel restent prépondérantes en 2016.



A- Les charges à caractère général

Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services municipaux, hors charges de personnel.
En 2016, il s'élève à 33,178 M€, soit -1,9 % (-0,637 M€) par rapport à 2015.
Cette baisse de charges est la résultante de divers efforts de gestion opérés par la collectivité et de la réduction de la contribution du budget principal au budget assainissement (révision des méthodes de calculs). Certaines dépenses ont néanmoins augmenté sur l'exercice, comme la prestation de service pour le parking Gambetta ou la lutte contre les dépôts et affichages sauvages.

Ces charges à caractère général représentent 19% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, proportion stable par rapport à l'exercice 2015 pour le budget principal.

B - Les charges de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent en 2016 à 108,478 M€, soit 62 % des dépenses de fonctionnement, comme en 2015.
Ce montant traduit une bonne maîtrise de la masse salariale qui ne progresse que de 0,353 M€, soit +0,3 %.
Les mesures nationales, concernant la hausse du point d'indice ou la réforme des Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations (PPCR), appliquées en 2016, ont représenté un coût de 0,6 M€. Parallèlement une économie de 0,7 M€ a été réalisée du fait de la mise en place des services communs juridiques et informatiques avec la Communauté d'Agglomération en septembre 2016. Afin d'assurer la neutralité budgétaire des mutualisations de services, cette baisse de dépenses se retrouve compensée par une baisse des recettes versées via l'attribution de compensation.

C - Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courantes sont exécutées à hauteur de 20,860 M€, soit 0,432 M€ de plus qu'en 2015. Cette somme correspond à la compensation partielle pour le CCAS d'une ressource disparue (la taxe sur les spectacles).
En dehors de cet événement, les subventions et contingents obligatoires sont stables en 2016.
Ils représentent 12 % des dépenses de fonctionnement, proportion qui était identique en 2015.

D - Les charges financières

Les charges financières s'élèvent en 2016 à 8,947 M€, soit 1,2 M€ de plus qu'en 2015.
Il est cependant nécessaire d'isoler un événement dans ce chapitre, correspondant au paiement de 3 M€ au titre des indemnités de remboursement anticipé dans le cadre des opérations de désensibilisation de la dette. Cette dépense est entièrement compensée en recettes par la reprise d'une provision.
La dépense correspondant aux seuls intérêts de la dette pour 2016 atteint 5,947 M€, contre 7,743 M€ en 2015, soit une réduction de -23 % (1,8 M€). Cette évolution très favorable traduit de façon concrète les premiers effets de la désensibilisation effectuée dans le courant de l'année 2016.

Les frais financiers relatifs au portage par l'EPF-SMAF sont réduits à 0,509 M€ en 2016 (0,584 M€ en 2015).

E - Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 2,234 M€ (2,933 M€ en 2015) soit -0,7 M€ par rapport à 2015.
Cette réduction de la dépense s'explique par un besoin moindre en subventions des budgets annexes ainsi qu'un faible niveau d'indemnisations constaté en 2016 par rapport à 2015.

F - Les dotations aux provisions semi-budgétaires

Le niveau de dotations aux provisions de 2016 est nettement inférieur au niveau de 2015 (-1,137 M€). En 2015, la Ville avait effectué une provision à hauteur de 1 M€ pour le litige Immochan, ainsi que des provisions pour créances douteuses.
En 2016, seules des provisions pour créances douteuses ont été effectuées pour 0,075 M€.

LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe de l'eau atteignent 8,430 M€ en 2016 et se composent pour l'essentiel :

- des charges à caractère général pour 3,916 M€
- des charges de personnel pour 3,338 M€
- les reversements de redevance pollution pour 0,538 M€
- des charges d'intérêts pour 0,538 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement atteignent 9,475 M€ en 2016 et se composent pour l'essentiel :

- des charges à caractère général pour 5,849 M€
- des charges de personnel pour 1,491 M€
- les reversements de redevance de modernisation des réseaux pour 1,253 M€
- des charges d'intérêts pour 0,728 M€

LES AUTRES BUDGETS ANNEXES

Les autres budgets annexes (Espace Georges Conchon, Coopérative de Mai, Centre d'Expositions et des Congrès et Autres opérations assujetties à la TVA), dans leur globalité présentent des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1,596 M€ en 2016, alors qu'elles étaient de 1,979 M€ en 2015.

Tableau n° 4 – EXECUTION DU BUDGET 2016 - TOUS BUDGETS - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES DEPENSES **(Mouvements réels)**	**PREVISIONS 2016**	**REALISATIONS 2016**	**TAUX DE REALISATION (R/P) EN %**	**PART EN %**
CHARGES A CARACTERE GENERAL	48 341 190,04	43 653 561,65	90,3	22,5
CHARGES DE PERSONNEL	115 773 780,00	113 325 100,80	97,9	58,4
ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 387 460,00	4 080 174,00	93,0	2,1
DEPENSES IMPREVUES	800 000,00	0,00	0,0	/
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 411 817,00	20 943 724,60	97,8	10,8
FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	216 080,00	207 574,58	96,1	0,1
CHARGES FINANCIERES	11 507 402,00	10 617 958,01	92,3	5,5
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 353 752,00	1 046 170,21	77,3	0,5
DOTATIONS AUX PROVISIONS	95 000,00	95 000,00	100,0	0,1
TOTAUX	**203 886 481,04**	**193 969 263,85 ***	**95,1**	**100,0**

* ne tient pas compte des opérations d'équilibre entre le budget principal et les budgets annexes.

2/14

2) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

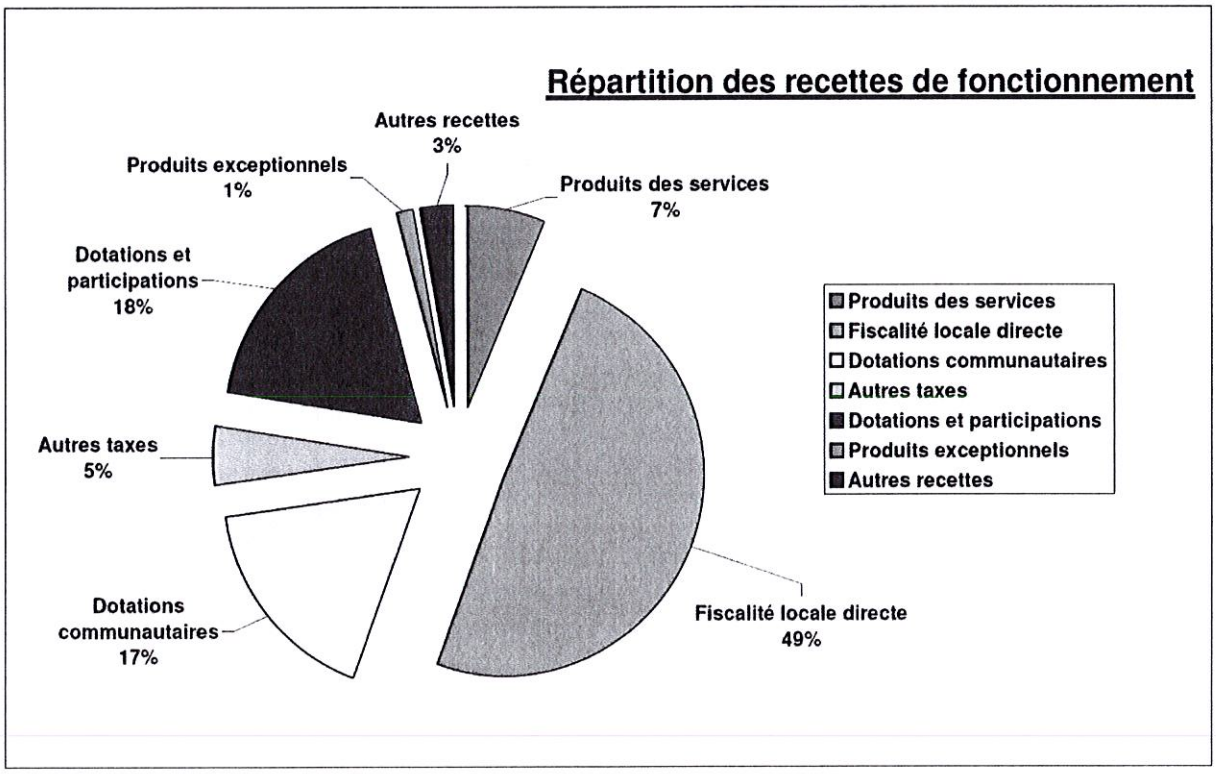
Le tableau n° 5 retrace l'ensemble des recettes de fonctionnement classées par grandes rubriques.

Tous budgets confondus, des titres ont été émis à hauteur de 233,881 M€, soit 100,2 % de réalisation par rapport aux prévisions.

LE BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2016 montre un niveau de recettes de fonctionnement s'élevant à 205,357 M€ au titre du budget principal. Ces recettes, supérieures de 5,655 M€ à celles de l'année précédente, sont marquées par la hausse de la fiscalité appliquée en 2016.

Le graphique ci-dessous montre, pour le budget principal, la répartition de ces recettes dans les principales catégories les composant.



A - Les produits des services et du domaine

Ce chapitre comptable se compose de deux principales catégories, qui représentent 7% des recettes de fonctionnement du budget principal, soit 13,393 M€.

D'une part, les produits des services municipaux aux usagers, présentent en 2016 une recette de 5,273 M€ pour le budget principal, soit un niveau inférieur de 0,5 M€ par rapport à 2015. Cet écart s'explique par le niveau particulièrement élevé des recettes des restaurants scolaires en 2015, du

fait du changement de mode de facturation. La suppression de l'encaissement en régie au profit des rôles a entraîné un recalage de la facturation sur l'année comptable. En 2015, 14 mois de facturation sont constatés, contre 12 en 2014 et 2016. De plus, l'exercice 2016 est minoré par l'application des nouveaux tarifs, globalement favorables aux familles.

D'autre part, les remboursements entre budgets ou entre la Ville et son EPCI. Est inscrit dans cette catégorie le remboursement des frais de gestion et d'administration des budgets eau et assainissement. En 2016, les méthodes de calcul des refacturations entre budgets ont été revues et se traduisent par une baisse de recette de 2,458 M€ sur cette ligne. Après le transfert des compétences eau et assainissement, ces refacturations disparaîtront, après une année de transition en 2017.

Au global, ce chapitre est en contraction de 2,230 M€, soit -14 %.

B - Les impôts et taxes

Le produit des impôts et taxes de toutes natures est de 145,827 M€ en 2016, soit 71 % des recettes de fonctionnement du budget principal.
Ce chapitre est composé de la fiscalité directe locale (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation, taxe d'habitation sur les logements vacants), des dotations communautaires versées par la Communauté d'Agglomération, ainsi que d'autres taxes dont le détail est proposé ci-dessous :

- **La fiscalité directe locale** : **100,746 M€ en 2016** (91,341 M€ en 2015), soit + 10,1 %

Cette hausse résulte de la conjonction de la hausse de 9 % des taux municipaux, votés lors du Conseil Municipal du 5 janvier 2016, ainsi que de la revalorisation forfaitaire nationale des bases de 1 %, votée en Loi de Finance 2016.

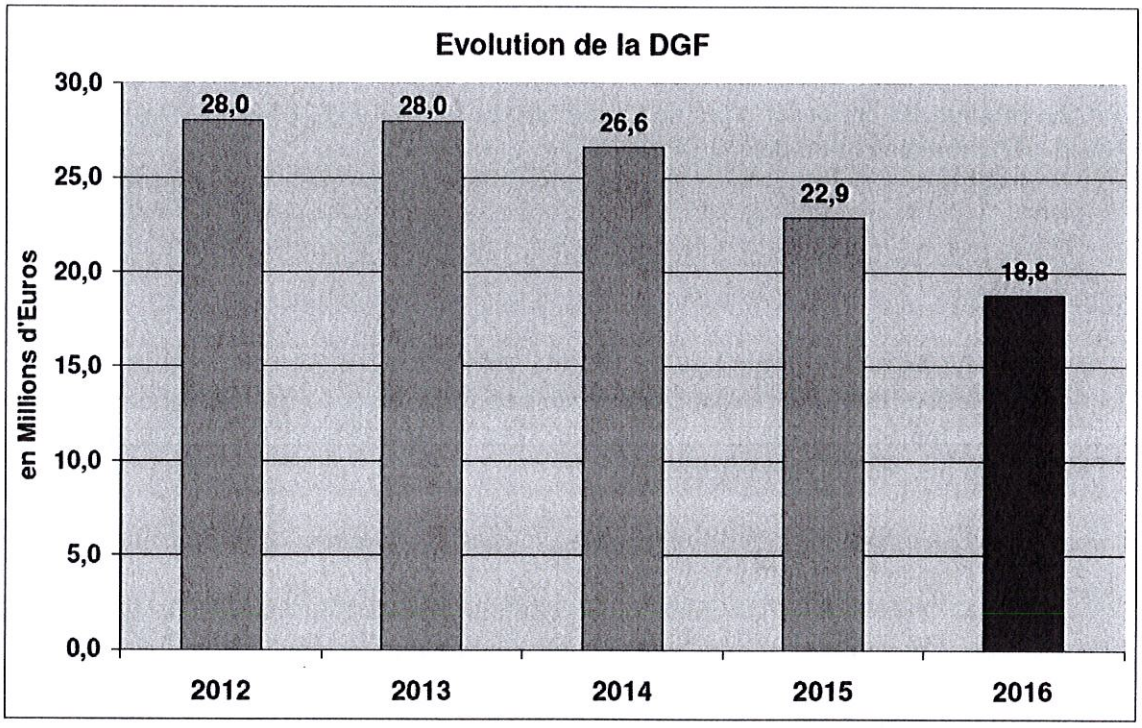
- **Les dotations communautaires**, versées par Clermont Communauté : **35,182 M€ en 2016** (36,606 M€ en 2015), soit -3,8 % :
  - l'attribution de compensation communautaire d'un montant de 32,777 M€ est en baisse par rapport à 2015, suite à la prise en compte en année pleine de l'intégration du service d'Autorisations du Droit des Sols, ainsi qu'à l'intégration en 2016 de la direction des affaires juridiques, de la direction de la commande publique ainsi que de la direction des systèmes d'information de la ville au sein de Clermont Communauté.
  - La dotation de solidarité communautaire perçue pour 2,405 M€ en 2016 s'élevait à 2,885 M€ en 2015. Sa réduction s'est poursuivie depuis 2014, afin d'intégrer la prise en charge par Clermont Communauté de la subvention versée au SMTC pour la mise en place de la tarification solidaire.

- **Les principales autres taxes sont les suivantes** :
  - les droits d'occupation du domaine public pour un montant de 0,796 M€ contre 0,702 M€ en 2015,
  - les droits de stationnement apparus en 2016 pour 0,432 M€, suite au passage en prestation de service du parking Gambetta (en contrepartie, la rémunération du prestataire de service apparaît en dépenses à hauteur de 0,180 M€)
  - la taxe sur l'électricité pour un montant de 2,305 M€ contre 2,263 M€ en 2015,
  - la taxe de séjour pour un montant de 0,671 M€ contre 0,697 M€ en 2015,
  - la taxe sur la publicité extérieure pour un montant de 1,881 M€, stable par rapport à 2015,
  - la taxe additionnelle sur les droits de mutation pour 3,660 M€ contre 4,168 M€ en 2015.

C - Les dotations, subventions et participations

Les dotations, subventions et participations perçues par la Commune au titre du budget principal pour le financement de ses activités sont de 37,767 M€. Le produit perçu est en diminution par rapport au produit de l'année précédente de 1,707 M€.
Ainsi, la part représentée par ces recettes dans les recettes réelles de fonctionnement du budget principal est de 18 %.

La baisse constatée sur la Dotation Globale de Fonctionnement s'inscrit dans le cadre de la participation des collectivités à l'effort du redressement des comptes publics initiée par le gouvernement en 2014 et qui s'est jusque là traduite par un prélèvement de la Collectivité à hauteur de 3,630 M€ en 2016, 3,557 M€ en 2015 et 1,409 M€ en 2014.



- les principales dotations versées par l'Etat sont :

  . la dotation globale de fonctionnement pour un montant de 18,802 M€ contre 22,911 M€ en 2015, soit une réduction de 18 % entre 2015 et 2016,

  . la dotation de solidarité urbaine pour un montant de 5,497 M€ contre 5,443 M€ en 2015, soit une augmentation de 0,9 % intervenant après une augmentation de 1 % entre 2014 et 2015,

  . la dotation générale de décentralisation pour un montant de 1,394 M€ contre 0,958 M€ en 2015, soit une hausse de 45 %.

- les compensations fiscales sont versées par l'Etat pour compenser les pertes de ressources fiscales liées à des décisions prises au fil des années par les gouvernements successifs sur la fiscalité directe locale, ou à la suppression de recettes de fiscalité indirecte (taxe additionnelle aux droits de mutation). Ces compensations font chaque année l'objet d'une minoration, dont le taux est voté en Loi de Finance. Pour 2016, leur montant a été de 3,222 M€ contre 3,711 M€ en 2015,

- la compensation par l'Etat du produit de taxe sur les spectacles suite à sa décision de suppression de cette taxe, pour un montant de 0,790 M€,

- les subventions et participations apportées par divers partenaires tels que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le fonctionnement des équipements et services municipaux (le Conservatoire à Rayonnement Régional Emmanuel Chabrier, les centres de loisirs et d'animation, les musées, les structures de petite enfance, les activités culturelles). Leur montant s'élève à 7,840 M€ contre 5,411 M€ en 2015, du fait d'un rattrapage des versements de la CAF en 2016. La mise en place du PE.D.T. et le développement d'activités répondant aux conditions d'éligibilité de la CAF ont permis une participation plus élevée de ce partenaire.

D - Les autres recettes

Pour le budget principal, les autres recettes s'élèvent à 8,371 M€, et représentent 2,9 % des recettes de fonctionnement contre 6,761 M€ en 2015. Cet agrégat budgétaire regroupe les autres produits de gestion courante, les produits financiers, les produits exceptionnels, les produits en atténuation de charges et les reprises sur provisions. Les principales recettes de cette catégorie sont :

- Les produits financiers, crédités de 1,138 M€ en 2016, contre 0 les années précédentes, correspondant au versement de la première des 15 annuités du fonds de soutien auquel la collectivité a droit dans le cadre de la renégociation de la dette structurée,

- les locations de bâtiments communaux pour un montant de 0,869 M€ contre 0,879 M€ en 2015,

- les cessions de biens mobiliers ou immobiliers pour un montant de 1,943 M€ contre 2,291 M€ en 2015,

- le remboursement de charges de personnel pour un montant de 0,463 M€ contre 0,659 M€ en 2015,

- les écritures d'équilibre entre le Budget Principal et les Budgets Annexes pour un montant de 0,326 M€ contre 0,328 M€ en 2015,

- La reprise sur provision de 3 M€ au titre des emprunts structurés.

LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les recettes de fonctionnement du budget annexe de l'eau s'élèvent à 11,724 M€ et sont composées à 91 % des ventes de produits (10,721 M€), ainsi que de remboursements de charges pour 0,847 M€ et de reprises sur provisions pour 0,120 M€.

De même les ventes de produits du budget annexe de l'assainissement ont été enregistrées pour 11,731 M€ en 2016, soit 99 % des recettes réelles de fonctionnement. Des provisions ont été reprises pour 0,140 K€. Les recettes réelles de fonctionnement de ce budget atteignent 11,871 M€.

LES AUTRES BUDGETS ANNEXES

Les autres budgets annexes, dans leur globalité présentent des recettes de fonctionnement à hauteur de 2,859 M€ en 2016, dont 2,019 M€ de recettes en provenance du budget principal.

Tableau n° 5 – EXECUTION DU BUDGET 2016 – TOUS BUDGETS - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES RECETTES (Mouvements réels)	**PREVISIONS 2016**	**REALISATIONS 2016**	**TAUX DE REALISATION (R/P) EN %**	**PART EN %**
ATTENUATIONS DE CHARGES	1 153 630,00	1 309 656,27	113,5	0,6
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	43 347 747,00	40 483 925,15	93,4	17,3
IMPOTS & TAXES	145 946 048,00	145 826 573,22	99,9	62,4
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	36 435 017,00	37 767 022,13	103,7	16,1
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 692 590,00	1 583 827,64	93,6	0,7
PRODUITS FINANCIERS	1 139 976,00	1 139 476,61	100,0	0,5
PRODUITS EXCEPTIONNELS	336 846,00	2 468 881,79	732,9	1,1
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	3 301 300,00	3 301 300,00	100,0	1,3
TRANSFERTS DE CHARGES	0,00	0,00	/	/
TOTAUX	**233 353 154,00**	**233 880 662,81**	**100,2**	**100,0**

3) L'EPARGNE DU BUDGET PRINCIPAL

L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Cet excédent récurrent permet à la collectivité locale de :

- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou partie de l'investissement.

L'épargne brute est un outil de pilotage des budgets locaux. Elle permet :

- d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement,
- de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

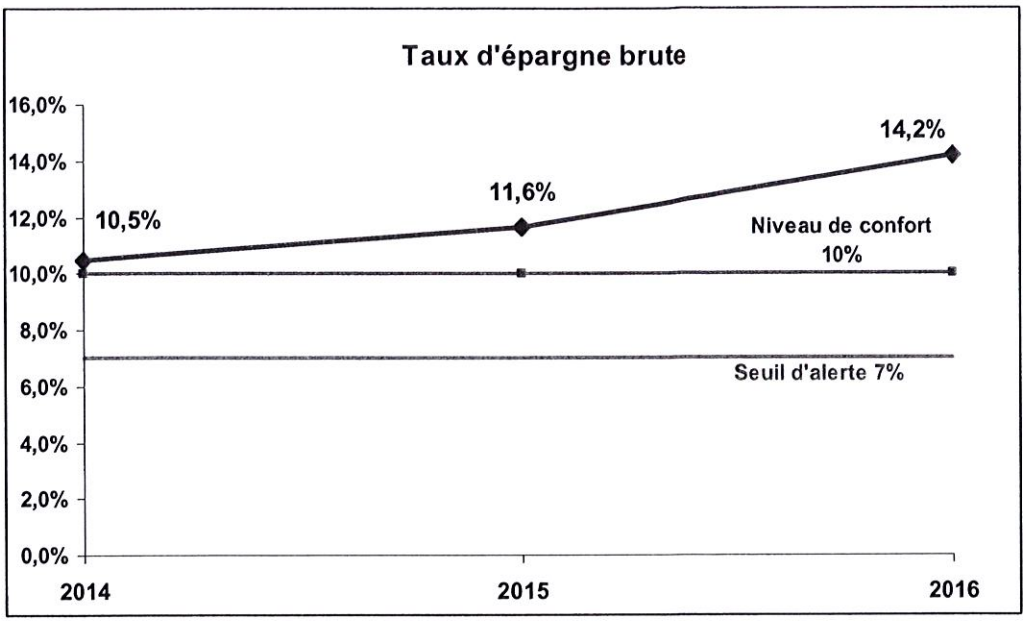
A ce titre, l'épargne brute constitue le premier indicateur de pilotage financier des budgets locaux.

Le calcul de l'épargne brute nécessite d'effectuer des retraitements comptables, aussi bien en dépenses qu'en recettes. En effet, il est impératif de purger tous les éléments non récurrents de cet indicateur pour identifier l'épargne brute réelle de la collectivité. Les éléments présentés ci-dessous incluent les retraitements comptables des éléments exceptionnels.

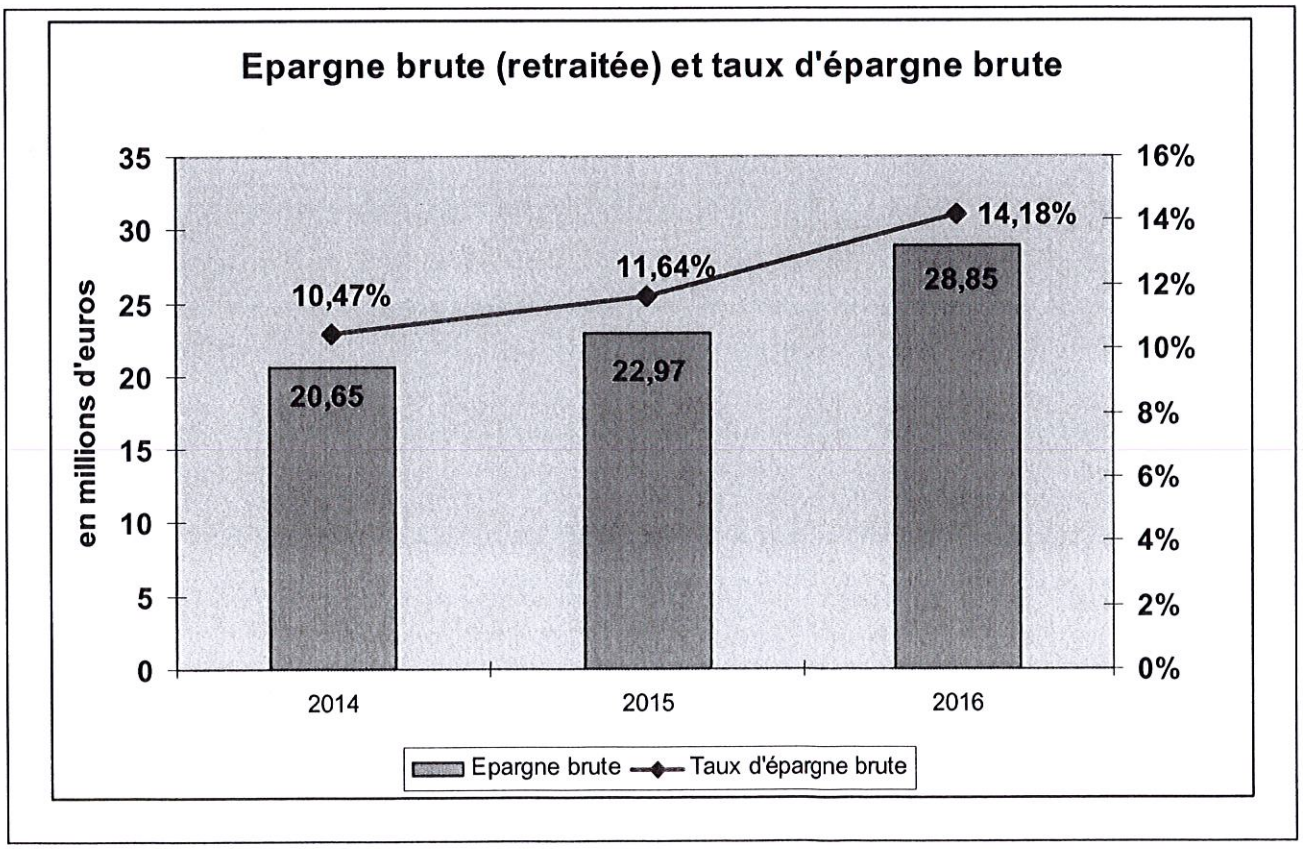
Le taux d'épargne brute, qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de la section de fonctionnement, est un indicateur important permettant de comparer les collectivités entre elles. L'expérience démontre qu'un seuil acceptable, voire confortable se situe autour de 10 à 12 %. En dessous de 7 % (seuil critique fixé par la ville de Clermont-Ferrand dans sa stratégie financière), l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire à court terme.
En effet, dans le cas d'un taux d'épargne brute trop faible, la collectivité serait dans l'incapacité d'absorber un choc exogène non prévisible touchant à sa section de fonctionnement, comme par exemple une décision nationale.
Le taux d'épargne brute engage la crédibilité de la collectivité, auprès de ses créanciers notamment, sur sa faculté à préserver sa capacité à investir.

Au-delà du seul résultat comptable dégagé au 31/12/2016, ce ratio permet d'apporter une vision dynamique et d'analyse financière de moyen terme de la collectivité.

En 2014 et 2015, l'épargne brute dégagée par le budget principal atteignait 20,6 M€ et 23 M€. Les taux d'épargne brute, respectivement de 10,47 % et 11,64 % respectaient les objectifs fixés par la Collectivité en matière de stratégie financière.
En 2016, le budget principal dégage une épargne brute de 28,9 M€, ce qui représente un taux d'épargne brute de 14,18 %.



Cette amélioration constatée de la santé financière de la Ville était à la fois attendue et nécessaire : attendue du fait de la hausse des taux d'imposition de 9 % votée par le Conseil Municipal en 2016 ; nécessaire pour mener à leur terme les projets sur lesquels l'exécutif municipal s'est engagé, formalisés notamment dans son PPI et dans le pacte passé avec les clermontois, visant à améliorer la qualité de vie des habitants et l'attractivité du territoire.
Les marges de manœuvre dégagées par la fiscalité seront, au fil des 4 prochaines années, consacrées à la réalisation de projets et d'actions identifiés.



II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le tableau n° 6 retrace l'exécution des crédits votés en dépenses et en recettes pour la section d'investissement du budget principal et des budgets annexes.

Les mandatements de dépenses ont été réalisés pour un montant de 65 907 854,08 € par rapport à un montant voté de 85 248 919,44 €, soit un taux de réalisation de 77,3 %. Elles étaient de 69 002 791,60 € avec un taux de réalisation de 75,6 % en 2015.

Les instructions budgétaires nous imposent de prendre en compte les restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses qui sont engagées sur la fin d'année 2016 mais qui n'ont pu être mandatées avant le 31 décembre de l'année et qui vont être reportées sur l'année 2017. Ainsi, après comptabilisation des restes à réaliser, ce taux s'élève à 84,7 % contre 89,4 % en 2015.

Les titres de recettes ont été émis, tous budgets confondus, pour un montant de 26 661 976,20 € par rapport à un montant voté de 57 710 896,63 €, soit un taux de réalisation de 46,2 %. Elles étaient de 43 440 237,15 € avec un taux de réalisation de 54,6 % en 2015.

Après prise en compte des restes à réaliser correspondant aux recettes restant à percevoir non émises au 31 décembre 2016, ce taux s'élève à 73,3 %, contre 88 % en 2015.

Le budget principal enregistre pour sa part des dépenses à hauteur de 49,143 M€, représentant un taux de réalisation de 73,6 % avant prise en compte des restes à réaliser, et 81,5 % en considérant ces restes à réaliser. Ce taux est légèrement inférieur à celui de 2015.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 20,640 M€, avec un taux de réalisation de 44,3 % avant et 69,5 % après prise en compte des restes à réaliser.

Tableau n° 6 – EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

MOUVEMENTS REELS	BUDGET PRINCIPAL (00)	BUDGET ANNEXE EAU (01)	BUDGET ANNEXE ASSAINIS--SEMENT (02)	BUDGET ANNEXE ESPACE GEORGES CONCHON (06)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE (07)	TOTAUX
DEPENSES						
- Prévisions	66 799 840,08	9 850 696,96	6 845 721,55	68 882,05²	40 355,30	
- Réalisations	49 143 444,88	8 629 716,33	6 707 922,45	29 326,51	36 822,95	
- Restes à réaliser	5 266 259,80	946 982,48	0,00	0,00	0,00	
- Taux de réalisation (R/P)	73, 6 %	87,6 %	98,0 %	42,6 %	91,2 %	
- Taux de réalisation (R+RàR/P)	81,5 %	97,2 %	98,0 %	42,6 %	91,2 %	
RECETTES						
- Prévisions	46 631 452,40	7 868 237,57	2 855 866,66	40 000,00	0,00	
- Réalisations	20 639 788,25	6 017 180,35	0,00	0,00	0,00	
- Restes à réaliser	11 769 520,21	764 000,00	2 856 000,00	40 000,00	0,00	
- Taux de réalisation (R/P)	44,3 %	76,5 %	0,0 %	0,0 %	/	
- Taux de réalisation (R+RàR/P)	69,5 %	86,2 %	100,0 %	100,0 %	/	

	BUDGET ANNEXE COOPERATIVE DE MAI (08)	BUDGET ANNEXE PARKING FONTGIEVE (10)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS (11)	BUDGET ANNEXE AUTRES OPERATIONS (13)		TOTAUX
DEPENSES						
- Prévisions	534 970,00	12 743,00	810 070,35	285 640,15		85 248 919,44
- Réalisations	463 067,96	0,00	747 601,79	149 951,21		65 907 854,08
- Restes à réaliser	40 602,47	0,00	18 752,18	6 636,63		6 279 233,56
- Taux de réalisation (R/P)	86,6 %	0,00 %	92,3 %	52,5 %		77,3 %
- Taux de réalisation (R+RàR/P)	94,1 %	0,00%	94,6 %	54,8 %		84,7 %
RECETTES						
- Prévisions	107 340,00	0,00	203 000,00	5 000,00		57 710 896,63
- Réalisations	0,00	0,00	0,00	5 007,60		26 661 976,20
- Restes à réaliser	34 340,00	0,00	150 000,00	0,00		15 613 860,21
- Taux de réalisation (R/P)	0,0 %	/	0,0 %	100,2 %		46,2 %
- Taux de réalisation (R+RàR/P)	32,0 %	/	73,9 %	100,2 %		73,3 %

1) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

D'un point de vue comptable, il existe deux grands agrégats de dépenses d'investissement :

- **les dépenses d'équipement :** il s'agit des dépenses concourant à l'évolution du patrimoine communal, la plupart se traduisant par la modernisation et l'embellissement de la ville : frais d'études, frais d'insertion des appels d'offres, travaux et avances sur travaux, logiciels, acquisitions immobilières et mobilières, opérations sous mandat faites pour le compte de tiers ;

- **les dépenses à caractère financier et les dépenses diverses :** il s'agit essentiellement du remboursement du capital des emprunts et des autres dettes contractées par la Commune, ainsi que du versement d'avances.

Le tableau n° 7 retrace l'ensemble des dépenses de la section d'investissement selon leur nature, avec les montants votés et exécutés, ainsi que le montant des restes à réaliser, le taux de réalisation de l'exercice 2016 et le taux de réalisation incluant les restes à réaliser.

Les dépenses d'équipement, dont l'enveloppe votée en 2016 était de 56,518 M€, ont été exécutées pour un montant de 40,299 M€, soit un taux de réalisation de 71,3 %. Ce taux correspond aux montants des dépenses mandatées à la date du 31 décembre. Cependant certaines opérations ont une durée de réalisation qui dépasse la stricte année civile, c'est pourquoi, il y a lieu de prendre en compte les restes à réaliser. Ainsi le taux d'exécution majoré des restes à réaliser est égal à 82,3 % en baisse par rapport à 2015 avec un taux de 92,9 %.

LE BUDGET PRINCIPAL

A – LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Des dépenses d'équipement ont été effectuées à hauteur de 26 M€ pour des travaux, études et acquisitions foncières, chiffre stable par rapport à l'exercice 2015.
Il convient d'ajouter à cette enveloppe les subventions d'équipement versées pour 3,164 M€ en 2016. Elles étaient de 1,105 M€ en 2015, cet écart étant dû à une subvention d'équipement versée à Logidôme pour la ZAC de Trémonteix.

La somme de 5,169 M€ a été reportée à 2017 en restes à réaliser.

Il vous est proposé une ventilation des dépenses d'équipement réalisées par secteur d'activités :

- *Moyens généraux et vie associative* : 2.882 M€, soit 9,9 % des dépenses d'équipement (2.640 M€ en 2015 soit 7,3 %), avec notamment :
  - le renouvellement du parc informatique, téléphonique, acquisitions de licences et travaux sur réseaux pour un montant de 0,843 M€
  - l'aménagement dans les cimetières pour un montant de 0,200 M€
  - les travaux sur bâtiments communaux pour un montant de 1,377 M€

- *Sécurité et salubrité publiques* : 0,145 M€, soit 0,5 % des dépenses d'équipement (0,239 M€ en 2015 soit 0,5 %), avec notamment :
  - l'aménagement d'un système de vidéo protection sur l'espace public : 0,062 M€

- l'acquisition de véhicules pour un montant de 0,021 M€
- des travaux sur les bâtiments pour 0,030 M€

- *Enseignement et formation* : 2,660 M€, soit 9,1 % des dépenses d'équipement (4,175 M€ en 2015 soit 9,4 %), avec notamment
  - des travaux dans les écoles et unités de production culinaire pour un montant de 2,393 M€
  - l'équipement mobilier et numérique de classes pour 0,179 M€
  - des jeux de cours pour 0,092 M€

- *Culture* : 3,496 M€, soit 12 % des dépenses d'équipement (1,717 M€ en 2015 soit 3,9 %), avec notamment :
  - la Scène Nationale pour un montant de 0,421 M€
  - des travaux et achats de matériel pour les musées pour un montant de 0,341 M€
  - l'achèvement du réaménagement et la mise en sécurité de la Maison de la Culture pour 0,245 M€
  - les travaux sur la tour Pascal pour un montant de 0,108 M€

- *Sport et jeunesse* : 2,217 M€, soit 7,6 % des dépenses d'équipement (2,363 M€ en 2015 soit 5,3%), avec notamment :

  - des travaux d'aménagement et achats de matériel pour les stades : 1,168 M€
  - des travaux d'aménagement et achats de matériel pour les gymnases : 0,441 M€
  - des travaux d'aménagement et achats de matériel pour la Maison des Sports : 0,206 M€
  - des travaux d'aménagement et achats de matériel pour les maisons de quartier : 0,173 M€

- *Interventions sociales et santé, famille et logement* : 0,542 M€, soit 1,9 % des dépenses d'équipement (0.759 M€ en 2015 soit 1,7 %), avec notamment :
  - des travaux et achats de matériel dans les RAM: 0,216 M€
  - des travaux et achats de matériel dans les crèches: 0,256 M€
  - des travaux dans la résidence les Mélèzes, via le CCAS pour 0,080 M€

- *Aménagement et services urbains, environnement* : 17,046 M€, soit 58,4 % des dépenses d'équipement (15,425 M€ en 2015 soit 34,6 %), avec notamment :
  - de grosses réparations de chaussées dans divers secteurs : 3,826 M€
  - la signalisation horizontale et verticale : 0,514 M€
  - les travaux sur signalisation lumineuse : 0,192 M€
  - des réparations sur le réseau d'éclairage public : 0,725 M€
  - le remplacement de matériel de nettoiement : 0,492 M€
  - les squares et jardins : 0,802 M€
  - l'aménagement global du quartier de Champratel : 1,494 M€
  - l'aménagement de l'espace public Kessler Rabanesse : 0,624 M€
  - le réaménagement de la Place des Droits de l'Homme : 0,245 M€

- *Action économique* : 0,178 M€, soit 0,6 % des dépenses d'équipement (0,050 M€ en 2014 soit 0,1 %), avec notamment :
  - les kiosques place de Jaude: 0,089 M€
  - le marché Saint-Joseph : 0,066 M€

2126

B - LES DEPENSES A CARACTERE FINANCIER ET LES DEPENSES DIVERSES

Ces dépenses ont été mandatées à hauteur de 19,98 M€, en hausse de 1,09 M€, soit +5,8 % par rapport à 2015 et comportent :

- 13,149 M€ pour le remboursement du capital des emprunts souscrits pour le financement des dépenses d'équipement, en légère augmentation par rapport à 2015 (12,620 M€).
- 1,8 M€ pour le remboursement du capital mobilisé sur le crédit long terme renouvelable, en légère baisse par rapport à 2015 (1,95 M€),
- 2,982 M€ pour le remboursement du capital des emprunts souscrits par l'Etablissement Public Foncier pour des acquisitions immobilières faites pour le compte de la Commune, en baisse par rapport à 2015 (3,182 M€),
- 1,25 M€ de remboursement de la première moitié de l'avance de FCTVA perçue dans le cadre du plan de relance des investissements initié par l'Etat.

LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Eau

Les dépenses d'équipement du budget de l'eau se sont élevées à 6,954 M€ en 2016, et 12,946 M€ en 2015 (année d'achèvement de la construction de l'usine de traitement de l'eau).
Elles ont principalement concerné :

- la réalisation de réseaux : 3,597 M€
- l'achèvement de la construction de l'usine de traitement de l'eau : 2,762 M€
- la sectorisation des réseaux d'eau potable : 0,264 M€
- des travaux pour compte de tiers dans lotissements : 0,050 M€
- l'acquisition de matériel pour les analyses de l'eau : 0,023 M€

Des restes à réaliser pour des dépenses d'équipements sont inscrits à hauteur de 0,947 M€.

De plus, les remboursements des annuités d'emprunts ont été honorés à hauteur de 1,571 M€.

Assainissement

Le budget assainissement a réalisé des investissements à hauteur de 3,918 M€ en 2016, chiffre identique à celui de 2015.
Les principales réalisations portent sur :

- la réalisation de réseaux : 3,611 M€
- la réhabilitation de collecteurs : 0,142 M€
- le remplacement de branchements : 0,132 M€

Aucun reste à réaliser n'est inscrit sur ce budget pour des dépenses d'équipement.

Les remboursements d'emprunts ont été effectués pour 2,712 M€.

LES AUTRES BUDGETS ANNEXES

Les dépenses d'investissement de l'ensemble des autres budgets annexes se monte à 1,427 M€.

Des dépenses d'équipement ont été effectuées pour 0,053 M€, notamment pour du matériel à l'Espace Georges Conchon (0,02 M€) et l'ascenseur du marché Saint Pierre (0,022 M€).

Les emprunts ont été remboursés aux établissements bancaires pour 1,181 M€.

Tableau n° 7 – EXECUTION DU BUDGET 2016 – TOUS BUDGETS - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

NATURE DES DEPENSES (Mouvements réels)	PREVISIONS 2016	REALISATIONS 2016	RESTES A REALISER 2016	TAUX DE REALISATION (R/P) EN %	TAUX DE REALISATION (R+RàR/P) EN %
FRAIS D'ETUDES ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 969 952,24	4 127 377,74	1 296 829,43	59,2	77,8
ACQUISITIONS IMMOBILIERES	1 737 754,57	485 590,23	264 968,00	27,9	43,2
INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	53 037,34	39 777,08	0,00	75,0	75,0
ACQUISITIONS MOBILIERES	5 841 442,00	3 866 424,80	1 510 638,23	66,2	92,1
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	3 411 514,10	3 164 477,30	117 414,15	92,8	96,2
TRAVAUX DE BATIMENTS	20 337 953,92	13 657 703,63	2 493 292,21	67,2	79,4
TRAVAUX DE VOIRIE	4 460 391,42	3 386 418,16	24 000,00	75,9	76,5
TRAVAUX D'ECLAIRAGE ET DE SIGNALISATION	1 043 661,68	1 000 107,53	19 051,61	95,8	97,7
TRAVAUX D'ESPACES VERTS ET AMENAGEMENT TERRAINS	1 911 123,46	1 335 383,98	300 837,39	69,9	85,6
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT	4 010 000,00	3 889 334,95	0,00	97,0	97,0
TRAVAUX D'EAU	6 146 733,11	3 647 382,53	0,00	59,3	59,3
AUTRES TRAVAUX ET AVANCES POUR TRAVAUX	503 127,60	1 688 315,39	154 556,02	335,6	366,3
OPERATIONS SOUS MANDAT	91 000,00	11 094,46	29 539,52	12,2	44,7
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	**56 517 691,44**	**40 299 387,78**	**6 211 126,56**	**71,3**	**82,3**
CAPITAL DES EMPRUNTS	18 826 410,00	18 600 831,12	0,00	98,8	98,8
AUTRES DETTES	202 908,00	192 044,27	0,00	94,6	94,6
CREDIT LONG TERME RENOUVELABLE	4 200 000,00	1 800 000,00	0,00	42,9	42,9
PARTICIPATIONS FINANCIERES	671 100,00	668 100,00	0,00	99,6	99,6
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 120 000,00	2 981 993,91	68 107,00	95,6	97,8
DEPENSES DIVERSES	1 710 810,00	1 365 497,00	0,00	79,8	79,8
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES ET DIVERSES	**28 731 228,00**	**25 608 466,30**	**68 107,00**	**89,1**	**89,4**
TOTAUX	**85 248 919,44**	**65 907 854,08**	**6 279 233,56**	**77,3**	**84,7**

2) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont détaillées dans le tableau n° 8 selon leur nature. Pour chaque rubrique, sont indiqués : les montants votés et exécutés, le montant des restes à réaliser et le taux de réalisation de l'exercice 2016. Cette information est complétée par le taux de réalisation incluant les restes à réaliser.

Les titres ont été encaissés pour un montant de 26,662 M€ contre 40,940 M€ en 2015. Le taux de réalisation est de 46,2 % sans les titres restant à émettre, il était de 51,4 % en 2015.

Après ajout des titres restant à émettre pour un montant de 15,614 M€ (26,632 M€ en 2015), le produit global de l'année 2016 est de 42,276 M€ (67,572 M€ en 2015).

Les reports de recettes peuvent s'expliquer par un encaissement décalé, d'un point de vue temporel, et qui interviendra en fonction de l'avancement physique des opérations engagées ou en fonction des besoins de trésorerie en ce qui concerne plus particulièrement les emprunts. Les subventions allouées par divers organismes ou collectivités participant au financement des opérations d'équipement représentent 0,905 M€ des recettes reportées, les emprunts négociés avec les organismes bancaires 12,924 M€ et les cessions de biens immobiliers 1,785 M€.

Le taux de réalisation pour les recettes d'investissement pour 2016, calculé en ajoutant aux recettes émises le montant des recettes reportées, s'établit à 73,3 % ; il est en baisse par rapport à celui des années précédentes, il était de 84,9 % en 2015.

D'un point de vue comptable, il existe deux grands agrégats de recettes d'investissement :

- **les subventions, dotations et participations** : cette catégorie de recettes comporte les contributions de divers partenaires pour le financement des équipements communaux, les dotations versées par l'Etat au titre du fonds de compensation de la TVA et des amendes de police et enfin les taxes d'urbanisme liées aux permis de construire ;

- **les emprunts et des recettes diverses** : cette catégorie de recettes comporte essentiellement le produit des contrats de prêts souscrits auprès des organismes bancaires, le remboursement de prêts ou avances consentis par la Commune et, le produit des cessions de biens immobiliers et mobiliers puisque qu'en application des instructions budgétaires et comptables, les montants de cessions sont prévus en section d'investissement mais réalisés en section de fonctionnement.

LE BUDGET PRINCIPAL

A – LES SUBVENTIONS, DOTATIONS, PARTICIPATIONS

Les subventions d'investissement (chapitre 13) ont été encaissées pour 7,607 M€. Ce niveau de subventions est relativement stable par rapport à 2015, exercice durant lequel 7,45 M€ ont été encaissés. La somme de 0,905 M€ a été reportée à 2017 en restes à réaliser.

Les principales subventions encaissées pour cette rubrique sur 2016 sont :

⇨ 1,352 M€ pour l'aménagement de la Place des Droits de l'Homme,

⇨ 0,500 M€ pour l'aménagement du quartier Saint-Jean,

⇨ 0,334 M€ pour les travaux de la rue Pougheon,

⇨ 0,322 M€ pour la télégestion de l'espace public

⇨ 0,290 M€ pour l'aménagement de l'espace public la Gauthière,

⇨ 0,250 M€ pour TEPCV1 (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte)

⇨ 0,118 M€ pour l'aménagement de l'espace public Champratel,

⇨ 0,147 M€ pour la rénovation de l'église Saint-Eutrope,

⇨ 0,120 M€ pour la construction de la crèche Barbecot et pour le centre de petite enfance de la Gauthière,

⇨ 0,043 M€ pour la vidéoprotection des l'espace public.

Il convient de préciser que l'encaissement des recettes et notamment le solde des subventions perçues intervient toujours de manière décalée par rapport à l'exécution des projets.

Il est à noter que le caractère incitatif des co-financements se renforce chaque année. En effet, ils encouragent à repenser les politiques publiques en tenant mieux compte des grands enjeux, comme le développement durable, la requalification des friches urbaines, la présence de la nature en ville, la digitalisation et la sécurité publique à titre d'exemples. Près de 70 dossiers sont aujourd'hui gérés au sein du service dédié de la Ville de Clermont-Ferrand. Les directions de l'environnement, de la culture, de l'urbanisme et de la tranquillité publique sont les plus amenées à nouer des partenariats avec les co-financeurs.

Des financements à hauteur de 1,5 M€ pour le TEPCV 2 (à répartir entre la Ville, la Communauté Urbaine et le SMTC) et 22 M€ pour la scène Nationale ont été obtenus récemment et seront mis à disposition de la collectivité au fur et à mesure de l'exécution des projets.

Les dotations et participations ont été encaissées pour 5,628 M€ en 2016. Ce montant est inférieur à l'année 2015 (11,628 M€) durant laquelle avait été encaissée l'avance de FCTVA dans le cadre du plan de relance de l'Etat.

Les principales dotations et participations d'investissement reçues sont :

⇨ 4,183 M€ pour le fonds de compensation de la TVA, calculé sur les dépenses d'équipement éligibles du budget principal mandatées au cours de l'année précédente (6,255 M€ en 2015),

⇨ 2,705 M€ pour la dotation correspondant au reversement par l'Etat du produit des amendes de police (3,065 M€ en 2015),

⇨ 1,445 M€ pour les taxes liées aux opérations d'urbanisme (2,873 M€ en 2015).

B – LES EMPRUNTS ET RECETTES DIVERSES

Les emprunts ont été effectivement encaissés pour un montant de 7,352 M€. Le montant reporté sur 2017 est de 9,080 M€. Pour rappel, le recours à l'emprunt a été de 20,104 M€ en 2015.

Le crédit long terme renouvelable n'a pas été utilisé sur 2016.

LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les recettes d'investissements des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement comportent essentiellement la souscription de prêts du budget de l'eau à hauteur de 6,013 M€.
Le budget assainissement comporte un report d'emprunt de 2,856 M€ pour 2017.

LES AUTRES BUDGETS ANNEXES

L'ensemble des recettes d'investissement des autres budgets annexes sont de 0,821 M€.

Tableau n° 8 – EXECUTION DU BUDGET 2016 – TOUS BUDGETS - RECETTES D'INVESTISSEMENT

NATURE DES RECETTES (Mouvements réels)	PREVISIONS 2016	REALISATIONS 2016	RESTES A REALISER 2016	TAUX DE REALISATION (R/P) EN %	TAUX DE REALISATION (R+RàR/P) EN %
SUBVENTIONS DE L'ETAT	3 832 299,48	2 663 076,82	371 436,16	69,5	79,2
SUBVENTIONS DE LA REGION	2 435 028,92	1 641 027,37	533 084,05	67,4	89,3
SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT	146 870,00	153 069,50	0,00	104,2	104,2
SUBVENTIONS DES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	42 586,00	42 586,09	0,00	100,0	100,0
SUBVENTIONS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE	0,00	0,00	0,00	/	/
AUTRES SUBVENTIONS	821 479,00	402 225,08	0,00	49,0	49,0
AMENDES DE POLICE	2 705 295,00	2 705 295,00	0,00	100,0	100,0
FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA	6 000 000,00	4 183 196,76	0,00	69,7	69,7
TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT	15 900,00	15 922,00	0,00	100,1	100,1
AUTRES TAXES D'URBANISME	1 055 427,00	1 428 781,31	0,00	135,4	135,4
PARTICIPATIONS DIVERSES	0,00	0,00	0,00	/	/
AUTRES RECETTES	0,00	0,00	0,00	/	/
TOTAL DES SUBVENTIONS ET DOTATIONS	**17 054 885,40**	**13 235 179,93**	**904 520,21**	**77,6**	**82,9**
EMPRUNTS	30 991 510,23	13 365 000,00	12 924 340,00	43,1	84,8
CREDIT LONG TERME RENOUVELABLE	4 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AUTRES PRETS OU AVANCES	44 081,00	44 081,23	0,00	100,0	100,0
RECETTES DIVERSES	5 420 420,00	17 715,04	1 785 000,00	0,3	33,3
TOTAL DES EMPRUNTS ET RECETTES DIVERSES	**40 656 011,23**	**13 426 796,27**	**14 709 340,00**	**33,0**	**69,2**
TOTAUX	**57 710 896,63**	**26 661 976,20**	**15 613 860,21**	**46,2**	**73,3**

III- LA DETTE ET LA RENEGOCIATION DES EMPRUNTS STRUCTURES

Dans le Budget Primitif d'une Collectivité, le recours à l'emprunt est évalué en fin de processus, pour un montant égal à la différence entre les dépenses et les recettes arbitrées au BP. Cette recette a pour fonction d'équilibrer le budget.
Cette inscription d'emprunt peut être ajustée à plusieurs reprises durant l'exercice, à l'occasion des Décisions Modificatives.

Dans le compte administratif, apparaissent les emprunts réellement contractés auprès des établissements de crédit, en fonction des besoins de financement apparus durant l'exercice, selon le rythme d'exécution des dépenses et des recettes d'investissement.

Le stock global de la dette de la Collectivité, tous budgets confondus est de 249,715 M€ au 31/12/2016

LE BUDGET PRINCIPAL

En 2016, la Collectivité a souscrit des emprunts à hauteur de 7 352 000 €, somme légèrement inférieure à 2015 (8 050 500 €) et très nettement inférieure à 2014 (20 571 000 €).

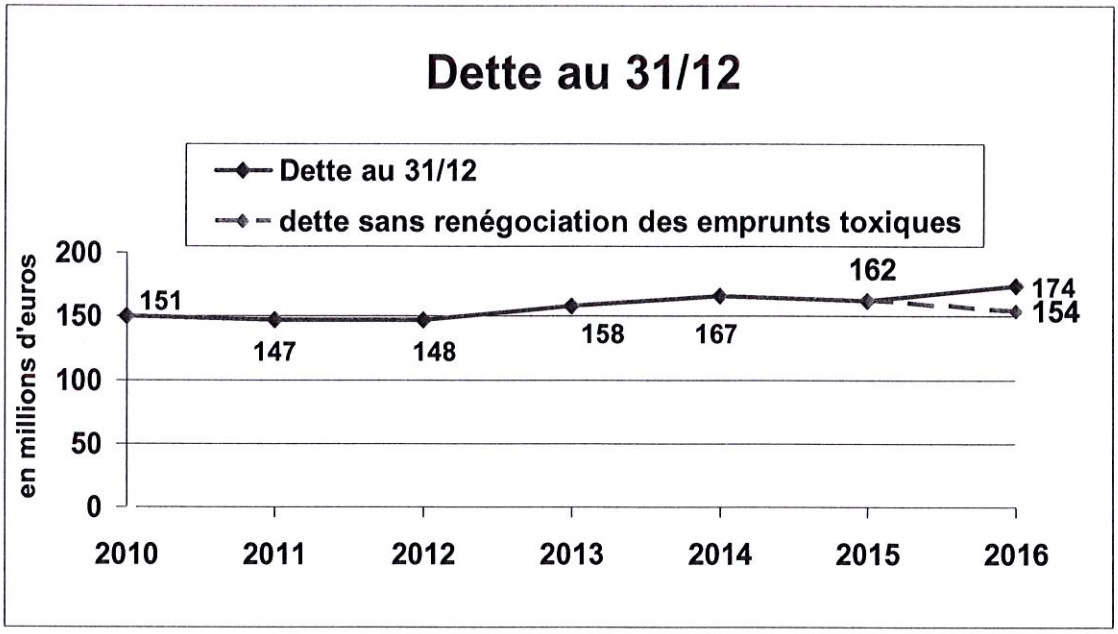
Le niveau d'endettement total du budget principal est certes affecté par ces emprunts nouveaux, mais allégé des remboursements de capital effectués durant l'année, pour 13 148 783 €.
Hors évènements exceptionnels, la dette de la commune est en baisse de 6 M€.

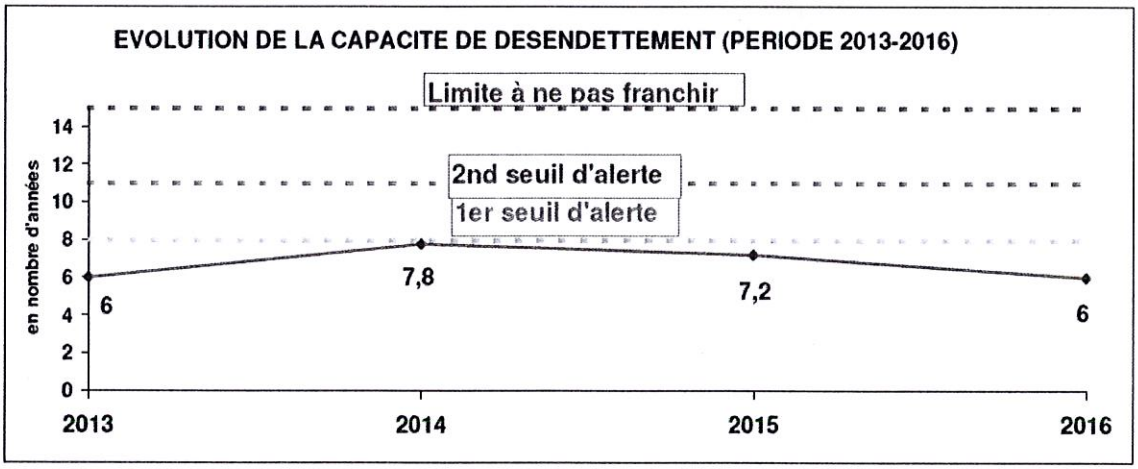
Cependant, afin de se libérer de ses obligations liées à des emprunts structurés, présentant un risque financier important, la Collectivité a fait le choix, en 2016, de renégocier sa dette structurée.
Cette opération, portant sur 2 contrats de parité, a permis à ce jour de sécuriser la situation en négociant un taux fixe, moyennant le paiement d'une Indemnité de Remboursement Anticipée (IRA) de 32,799 M€ pour les 2 contrats en jeu. Cette IRA a été financée par trois leviers : la reprise d'une provision effectuée par la Collectivité pour 3 M€, une majoration des taux d'intérêts renégociés pour 9,969 M€ (taux fixe de 3,25 %) et enfin la recapitalisation de la somme restante.
Cette recapitalisation de 19,83 M€ à taux fixe vient donc impacter le stock de dette de la commune, comme un nouvel emprunt.
Par ailleurs l'Etat vient amortir l'effet de cette désensibilisation en versant, sur 15 annuités, et via un fonds de soutien avec lequel la Ville de Clermont-Ferrand a conventionné le 1er mars 2016, un montant total de près de 17 M€ en section de fonctionnement.

Au 31/12/2016, le stock de dette bancaire du budget principal est porté à 174 322 885,98 €.

La capacité de désendettement de la Commune, appelée CAPDES, indique le nombre d'année qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute.

Il est admis que cet indicateur doit rester en dessous de 15 années pour ne pas mettre la collectivité dans une situation financière risquée.
La ville de Clermont-Ferrand a choisi de fixer son objectif à un niveau inférieur à 10 ans, objectif atteint depuis plusieurs années et conforté en 2016.





LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Considérant remboursements d'échéances en capital effectués en 2016 ainsi que les nouveaux emprunts souscrits sur la période (6,013 M€), la dette du budget annexe de l'eau est portée à 33,960 M€ au 31/12/2016.
Le budget annexe de l'assainissement n'ayant pas eu recours au financement par l'emprunt en 2016, sa dette se situe à 34,232 M€ au 31/12/2016.
L'ensemble de cette dette sera transférée à Clermont-Auvergne Métropole dans le cadre des transferts de compétences opérés en 2017.

LES AUTRES BUDGETS ANNEXES

Les niveaux de dette des budgets annexes au 31/12/2016 sont les suivants :
Centre d'expositions et de congrès : 3,357 M€
Coopérative de Mai : 2,241 M€
Espace Georges Conchon : 0,037 M€
Budget autres opérations : 1,563 M€

III- LE RESULTAT

Le tableau n° 9 fait apparaître, pour le budget principal et chacun des budgets annexes, les données suivantes :

* le résultat brut d'investissement,
* le résultat brut de fonctionnement
* le résultat brut global de clôture
* le besoin ou excédent de financement sur restes à réaliser
* le résultat net d'investissement
* le résultat net de fonctionnement,
* le résultat net global.

La détermination des résultats comprend à la fois les mouvements réels et les mouvements d'ordre.

L'écart entre les recettes encaissées pour un montant de 417 804 020,39 € et les dépenses mandatées pour un montant de 398 119 226,03 € représente le résultat de clôture de l'année, soit 19 684 794,36 €. Le résultat de clôture de l'exercice 2015 s'élevait à 30 941 258,77 €. Ainsi, après reprise des résultats antérieurs à hauteur de -20 880 096,55 €, le résultat brut global dégagé à la clôture de l'exercice 2016 ressort à -1 195 302,19 €.

Le résultat net global de clôture 2016 tous budgets confondus, s'élève à 8 139 324,46 € (12 138 688,70 € en 2015), il est constitué du résultat brut global indiqué ci-dessus auquel sont ajoutés les restes à réaliser (9 334 626,65 €).

Conformément à la réglementation, l'affectation de ce résultat doit faire l'objet d'une délibération particulière au cours de cette séance pour permettre la reprise des résultats de l'année 2016 dans le budget supplémentaire 2017.

Tableau n° 9 – DETERMINATION DU RESULTAT BRUT DE CLOTURE ET DU RESULTAT NET

MOUVEMENTS REELS ET MOUVEMENTS D'ORDRE	BUDGET PRINCIPAL (00)	BUDGET ANNEXE EAU (01)	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (02)	BUDGET ANNEXE ESPACE GEORGES CONCHON (06)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE (07)
RESULTAT BRUT SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	137 423 007,13	9 005 323,92	6 897 950,49	34 068,26	37 447,95
RECETTES	127 611 709,96	11 791 999,31	6 527 379,54	25 335,75	625,00
RESULTAT ANTERIEUR (001)	-22 501 600,30	-6 223 876,60	-3 674 469,59	5 182,05	40 355,30
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (a)	**-32 312 897,47**	**-3 437 201,21**	**-4 045 040,54**	**-3 550,46**	**3 532,35**
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	215 425 091,08	12 369 464,64	13 263 150,54	37 544,72	53 403,05
RECETTES	239 067 630,30	14 419 592,45	13 992 918,76	37 544,72	53 403,05
RESULTAT ANTERIEUR (002)	11 113 507,04	983 293,43	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (b)	**34 756 046,26**	**3 033 421,24**	**729 768,22**	**0,00**	**0,00**
RESULTAT BRUT GLOBAL (c=a+b)	**2 443 148,79**	**-403 779,97**	**-3 315 272,32**	**-3 550,46**	**3 532,35**
RESTES A REALISER					
DEPENSES (d)	5 266 259,80	946 982,48	0,00	0,00	0,00
RECETTES (e)	11 769 520,21	764 000,00	2 856 000,00	40 000,00	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT (f=d-e) ou EXCEDENT DE FINANCEMENT (f=e-d)	**6 503 260,41**	**-182 982,48**	**2 856 000,00**	**40 000,00**	**0,00**
RESULTAT NET					
SECTION D'INVESTISSEMENT (g=a-f)	-25 809 637,06	-3 620 183,69	-1 189 040,54	36 449,54	3 532,35
SECTION DE FONCTIONNEMENT (h=b)	34 756 046,26	3 033 421,24	729 768,22	0,00	0,00
TOTAL (i=g+h)	**8 946 409,20**	**-586 762,45**	**-459 272,32**	**36 449,54**	**3 532,35**

MOUVEMENTS REELS ET MOUVEMENTS D'ORDRE	BUDGET ANNEXE COOPERATIVE DE MAI (08)	BUDGET ANNEXE PARKING FONTGIEVE (10)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS (11)	BUDGET ANNEXE AUTRES OPERATIONS (13)	TOTAUX
RESULTAT BRUT SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	481 059,96	0,00	807 817,79	149 951,21	**154 836 626,71**
RECETTES	327 918,36	4 468,00	1 081 211,99	16 500,60	**147 387 148,51**
RESULTAT ANTERIEUR (001)	-179 073,36	7 743,00	-722 197,67	107 452,06	**-33 140 485,11**
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (a)	**-332 214,96**	**12 211,00**	**-448 803,47**	**-25 998,55**	**-40 589 963,31**
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	789 907,09	97 348,91	691 957,33	554 731,96	**243 282 599,32**
RECETTES	1 128 384,52	143 917,10	1 009 512,98	563 968,00	**270 416 871,88**
RESULTAT ANTERIEUR (002)	0,00	0,00	0,00	163 588,09	**12 260 388,56**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (b)	**338 477,43**	**46 568,19**	**317 555,65**	**172 824,13**	**39 394 661,12**
RESULTAT BRUT GLOBAL (c=a+b)	**6 262,47**	**58 779,19**	**-131 247,82**	**146 825,58**	**-1 195 302,19**
RESTES A REALISER					
DEPENSES (d)	40 602,47	0,00	18 752,18	6 636,63	**6 279 233,56**
RECETTES (e)	34 340,00	0,00	150 000,00	0,00	**15 613 860,21**
BESOIN DE FINANCEMENT (f=d-e) ou EXCEDENT DE FINANCEMENT (f=e-d)	**-6 262,47**	**0,00**	**131 247,82**	**-6 636,63**	**9 334 626,65**
RESULTAT NET					
SECTION D'INVESTISSEMENT (g=a-f)	-338 477,43	12 211,00	-317 555,65	-32 635,18	**-31 255 336,66**
SECTION DE FONCTIONNEMENT (h=b)	338 477,43	45 568,19	317 555,65	172 824,13	**39 394 661,12**
TOTAL (i=g+h)	**0,00**	**58 779,19**	**0,00**	**140 188,95**	**8 139 324,46**

Vous trouverez les annexes de ce rapport sur cd.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de vous prononcer favorablement sur l'adoption du compte administratif 2016.

DELIBERATION

Madame Françoise NOUHEN a été élue Présidente de séance à l'unanimité.

Le Compte Administratif 2016 a été adopté à la majorité et converti en délibération.

Monsieur le Maire ne prend part ni au débat ni au vote.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 JUIN 2017
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN